

**Take off S.p.A. - Assemblée générale du 20 décembre 2021 sur première convocation et, le cas échéant, du 21 décembre 2021 sur deuxième convocation.  
Formulaire d'octroi d'une procuration/sous-procuration au représentant désigné exclusivement mandaté  
conformément à l'art. 106, alinéa 4 du décret-loi italien n° 18 du 17/03/2020**

Aux termes du décret-loi italien relatif aux mesures de renforcement de l'assistance sanitaire nationale et de l'aide économique aux familles, aux travailleurs et aux entreprises liées à l'urgence épidémiologique COVID-19 approuvé par le Conseil des ministres italien le 16 mars 2020 et publié au Journal officiel italien le 17 mars 2020 ainsi qu'à ce qui est indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de Take Off S. p.A. du 20 décembre 2021 sur première convocation et, le cas échéant, du 21 décembre 2021 sur seconde convocation, sur le site Internet de la société [www.takeoffoutlet.com](http://www.takeoffoutlet.com) (section « Investor relations »), cette procuration ne peut être émise qu'en faveur de Computershare S.p.A. ; elle doit donc être envoyée à l'adresse électronique [ufficioroma@pecserviziotitoli.it](mailto:ufficioroma@pecserviziotitoli.it). Pour de plus amples informations, contacter Computershare S.p.A. en appelant le numéro de téléphone +39 06 45417401 de 9h00 à 18h00 du lundi au vendredi ou par e-mail à [ufficiorm@computershare.it](mailto:ufficiorm@computershare.it).

**FORMULAIRE DE PROCURATION**

*Remplir avec les informations requises sur la base des instructions ci-dessous et notifier la Société par l'intermédiaire de Computershare S.p.A. (1)*

**\* informations obligatoires**

Le(La) soussigné(e) \* ..... né(e) à \* ..... le \* .....

Code fiscal italien (ou autre code équivalent) \* .....

résidant à (ville) \* ..... (nom de rue) \* .....

téléphone \* ....., e-mail .....

(2) habilité à exercer le droit de vote au **09/12/2021** en qualité de :  Propriétaire d'actions –  représentant légal –  mandataire ou fondé de pouvoir avec pouvoir de sous-procuration  créancier garanti –  distributeur –  usufruitier –  dépositaire –  manager –  autre (merci de préciser) .....

pour .....  actions ordinaires **TAKE OFF (ISIN IT0005467425)**

(3) au nom de ..... né(e) à \* ..... le \* .....

Code fiscal italien (ou autre code équivalent) \* .....

résidant à (ville) \* ..... (nom de rue) \* .....

(4) détenues sur le compte titres n° ..... à ..... ABI ..... CAB .....

(5) résultant de la communication n° ..... fait par (Banque) \* .....

**ACCORDE UNE PROCURATION/SOUS-PROCURATION à Computershare S.p.A.**, dont le siège social est situé Via Lorenzo Mascheroni 19, à Milan, pour participer et voter à l'Assemblée Générale susmentionnée, en ce qui concerne les actions susmentionnées, conformément aux instructions qui lui ont été fournies et

**DÉCLARE** qu'il n'existe aucune cause d'incompatibilité ou de suspension de l'exercice du droit de vote et qu'ils sont conscients que :

- en cas de sous-procuration, aux fins des dispositions de l'article 135-novies, alinéa 5, du TUF (loi consolidée sur les finances), le Représentant certifie, sous sa propre responsabilité, la conformité de la procuration en sa possession à l'original et l'identité du délégant. L'original de la procuration doit être conservé pendant un an après la clôture de l'Assemblée Générale.
- En cas de modification ou de complément des propositions soumises à l'assemblée générale, ou en cas d'absence de vote, Computershare S.p.A. exprimera un non-vote.
- La procuration/sous-procuration ne sera valablement acceptée à l'assemblée générale qu'à condition que la société ait reçu, avant le début de la réunion, un avis de l'intermédiaire concernant les actions indiquées dans le présent formulaire de procuration.

DATE..... Carte d'identité (6) \* (type) ..... délivrée par \* ..... n° \* ..... SIGNATURE .....

**Take off S.p.A. - Assemblée générale du 20 décembre 2021 sur première convocation et, le cas échéant, du 21 décembre 2021 sur deuxième convocation.  
Formulaire d'octroi d'une procuration/sous-procuration au représentant désigné exclusivement mandaté  
conformément à l'art. 106, alinéa 4 du décret-loi italien n° 18 du 17/03/2020**

**INSTRUCTIONS DE VOTE**

*(Section destinée uniquement au représentant désigné à envoyer à Computershare S.p.A. - Cocher les cases en suivant les directives des Instructions)*

Le/La soussigné/e (7)

**ACCORDE UNE PROCURATION** au représentant désigné pour voter conformément aux instructions suivantes (8) à l'Assemblée des actionnaires en question :

RÉSOLUTIONS SOUMISES AU VOTE	INSTRUCTIONS DE VOTE		
	Pour, Contre, Abstenu		

PARTIE ORDINAIRE

1. Nomination de l'administrateur Valentino Natale conformément à l'art. 2386 du Code civil italien			
<b>Section A</b> – vote pour la résolution proposée par le Conseil d'administration (9)	P	C	A
<b>Section A2</b> – vote pour la proposition publiée conformément à l'art. 126-bis du TUF (10)	P	C	A

PARTIE EXTRAORDINAIRE

1. Modification de l'article 2 des statuts et transfert consécutif du siège social			
<b>Section A</b> – vote pour la résolution proposée par le Conseil d'administration (9)	P	C	A
<b>Section A2</b> – vote pour la proposition publiée conformément à l'art. 126-bis du TUF (10)	P	C	A

DATE

SIGNATURE

**Take off S.p.A. - Assemblée générale du 20 décembre 2021 sur première convocation et, le cas échéant, du 21 décembre 2021 sur deuxième convocation.  
Formulaire d'octroi d'une procuration/sous-procuration au représentant désigné exclusivement mandaté  
conformément à l'art. 106, alinéa 4 du décret-loi italien n° 18 du 17/03/2020**

---

**Instructions pour remplir et envoyer le formulaire**

---

1. *Le **Formulaire de procuration** à transmettre à la Société par l'intermédiaire du Représentant désigné avec les **Instructions de vote** qui lui sont réservées, accompagné d'une carte d'identité et de toute autre documentation prouvant les pouvoirs de signature, doit être reçu par la Société au plus tard le **17 novembre 2021 à 12h00** (et le 20 décembre 2021 en cas de seconde convocation) de l'une des manières suivantes :*

  - 1) **Par courrier électronique certifié (PEC)** : si le délégant (également une personne morale) dispose d'une boîte de réception PEC, il peut envoyer une copie électronique (format PDF) à l'adresse électronique [ufficioroma@pecserviziotitoli.it](mailto:ufficioroma@pecserviziotitoli.it) ;
  - 2) **Propriétaires d'une signature électronique avancée, qualifiée ou numérique (FEA)** : un délégant disposant d'une FEA peut également envoyer une copie de la procuration reproduite électroniquement avec une signature électronique avancée par courrier électronique ordinaire à l'adresse électronique [ufficioroma@pecserviziotitoli.it](mailto:ufficioroma@pecserviziotitoli.it) ;
  - 3) **Propriétaires d'une adresse e-mail ordinaire** : le délégant peut envoyer une copie électronique (format PDF) de la procuration à l'adresse électronique certifiée [ufficioroma@pecserviziotitoli.it](mailto:ufficioroma@pecserviziotitoli.it). Dans ce cas, l'original de la procuration, les instructions et une copie de la documentation correspondante doivent être envoyés au siège social de Computershare S.p.A., via Monte Giberto, 33 00183 Rome (RM).

**L'envoi du formulaire de procuration d'une manière et selon des modalités différentes de celles indiquées ci-dessus ou son envoi exclusivement par courrier ne garantira pas au délégant la bonne attribution de la procuration au Représentant désigné.**

2. Préciser la fonction du signataire de la procuration et joindre, si nécessaire, les documents prouvant les pouvoirs de signature.
3. À remplir uniquement si le propriétaire des actions est différent du signataire de la procuration, en indiquant obligatoirement tous les détails pertinents.
4. Indiquer le numéro de compte titres, les codes ABI et CAB de l'intermédiaire dépositaire, ou en tout cas son nom, disponibles dans le relevé de compte titres.
5. Toute référence à la communication faite par l'intermédiaire et son nom.
6. Inclure les références à un document d'identification valide du signataire de la procuration.
7. Inclure le nom et le prénom du signataire du formulaire de procuration et des instructions de vote.
8. Conformément à l'article 106 du décret-loi italien n° 18 du 17.3.2020 (décret " Cura Italia "), le représentant unique délégué peut recevoir une sous-procuration, mais il incombe au sous-délégué de fournir des instructions de vote conformes aux instructions fournies par le délégant initial.
9. Les résolutions proposées à l'Assemblée Générale, résumées dans le présent document, sont contenues dans les Rapports publiés sur le site Internet de la Société [www.takeoffoutlet.com](http://www.takeoffoutlet.com). Computershare S.p.A., en qualité de Représentant désigné, n'a aucun intérêt propre ou pour le compte de tiers en ce qui concerne les propositions susmentionnées mais, en cas de circonstances inconnues ou en cas de modification ou de complément des propositions soumises à l'assemblée, elle n'a pas l'intention d'exprimer un vote différent de celui indiqué aux sections A et C des instructions. Le vote est exprimé en cochant la case choisie entre **P** (pour), **C** (Contre) ou **A** (abstenu).
10. La section A2, le cas échéant, recueille les instructions de vote si, dans le délai et dans les cas autorisés, une proposition de résolution est soumise et publiée en tant qu'**alternative, complément ou supplément** à celle qui a été publiée par le Conseil d'administration. Le représentant désigné vote sur chacune des propositions à mettre aux voix lors de l'assemblée conformément aux instructions fournies, étant donné qu'il est de la seule responsabilité de la partie délégante de formuler des expressions de vote cohérentes avec les propositions (alternatives ou complémentaires) qui ont été publiées.

**Take off S.p.A. - Assemblée générale du 20 décembre 2021 sur première convocation et, le cas échéant, du 21 décembre 2021 sur deuxième convocation.  
Formulaire d'octroi d'une procuration/sous-procuration au représentant désigné exclusivement mandaté  
conformément à l'art. 106, alinéa 4 du décret-loi italien n° 18 du 17/03/2020**

**INFORMATIONS SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

conformément au Règlement (UE) 2016/679 (le « Règlement »).

**Responsable du traitement des données à caractère personnel**

Computershare S.p.A., dont le siège social est situé Via Lorenzo Mascheroni, 19, à Milan (ci-après, « Computershare » ou le « Responsable du traitement des données »), Représentant désigné de l'émetteur conformément à l'art. 135-undecies du décret législatif italien 58/98 (TUF ou loi consolidée sur les finances) et de l'art. 106 du décret législatif italien n° 18 du 17 mars 2020, en tant que responsable du « Traitement » (tel que défini à l'art. 4 du Règlement) des Données à caractère personnel (telles que définies ci-dessous) fournit cette « Information sur le traitement des données à caractère personnel » conformément aux dispositions de la législation applicable (art. 13 du Règlement et législation nationale connexe ultérieure). Objectif et modalités du traitement

Les données à caractère personnel de l'actionnaire et de son représentant (la partie éléante), ainsi que le domicile, le code fiscal, les données des documents d'identification, l'adresse e-mail, le numéro de téléphone et la participation (ensemble, les « Données à caractère personnel ») sont communiquées, y compris par voie informatique ou électronique, par la Partie déléante à Computershare au moyen du présent formulaire, utilisé pour conférer la représentation à l'assemblée et l'expression du vote au nom de la Partie déléante, conformément aux instructions fournies par ce dernier.

Le Responsable du traitement traite les Données à caractère personnel de la Partie déléante figurant dans le présent formulaire de procuration de manière licite et loyale et de manière à en assurer la confidentialité et la sécurité. Le traitement, qui comprend la collecte et toute autre opération envisagée dans la définition de « traitement » à l'art. 4 du Règlement, est effectué au moyen d'outils manuels, informatiques et/ou de télécommunications, avec des méthodes d'organisation et des logiques strictement liées aux finalités indiquées ci-dessous.

Finalité et base juridique du traitement

La finalité du Traitement effectué par le Responsable du traitement est de permettre au Représentant désigné de représenter à l'Assemblée Générale et d'exprimer correctement les votes au nom du Déléataire, conformément aux dispositions de l'Art. 135-undecies cité du TUF et de l'art. 106 du décret-loi italien n° 18 du 17 mars 2020.

La base juridique du Traitement est représentée par les obligations suivantes :

- **contractuelles** : c'est-à-dire pour remplir les obligations découlant de la relation entre le Représentant désigné et la Partie déléante ;
- **légales** : c'est-à-dire pour remplir les obligations légales auxquelles le Représentant désigné est soumis vis-à-vis de l'émetteur et des autorités de contrôle.

La fourniture des Données à caractère personnel et leur Traitement sont nécessaires aux fins indiquées ci-dessus et le défaut de fourniture de ces données rendra, par conséquent, impossible l'établissement et la gestion de la relation de représentation à la réunion susmentionnée.

Destinataires, conservation et transfert des données à caractère personnel

Les Données à caractère personnel seront rendues accessibles aux fins susmentionnées, avant, pendant et après la tenue de l'assemblée générale de l'émetteur, aux employés et sous-traitants du Responsable du traitement qui sont chargés du Traitement, ainsi qu'à l'émetteur lui-même.

I Les Données à caractère personnel de la Partie déléante seront traitées au sein de l'Union européenne et seront stockées, également sur des serveurs situés dans l'Union européenne, pendant une période d'au moins 1 an, conformément au droit applicable. Celles-ci seront communiquées par Computershare à l'émetteur pour l'accomplissement des obligations légales liées à la rédaction du procès-verbal de l'assemblée générale et à la mise à jour du livre des actionnaires et seront éventuellement communiquées à des tiers uniquement pour répondre aux demandes des Autorités de contrôle et de la justice.

Droits du Déléant

II La Partie Déléante a le droit de savoir, à tout moment, quelles sont ses Données à caractère personnel qui sont traitées et comment elles sont traitées ; elle a également le droit de les faire mettre à jour, compléter, corriger et le droit de les faire supprimer, de les restreindre ou de s'opposer à leur Traitement, mais dans ce cas, il peut ne pas être possible d'exécuter ses instructions concernant la participation à l'assemblée. Il faut également considérer que, après la réunion, les Données à caractère personnel et les instructions de vote de la partie déléante doivent être conservées par le Représentant désigné pendant 1 an, et être à la disposition des Autorités.

Afin d'exercer les droits susmentionnés, le Déléant peut contacter Computershare, à l'adresse indiquée dans le formulaire de procuration ou à l'adresse électronique suivante : « [dataprotection@computershare.it](mailto:dataprotection@computershare.it) ». Il est possible de consulter la Politique de Confidentialité et les activités de Computershare en cliquant sur le lien <https://www.computershare.com/it/Pages/Privacy.aspx>.

Computershare S.p.A.